

Conduite à tenir en cas d'incendie

Bien connaître les procédures applicables à l'établissement

Si vous êtes témoin d'un départ de feu: agissez rapidement et efficacement

1 - Donner l'alerte et/ou déclencher l'alarme

2 - Appeler le 18 ou le 112

Suivre les consignes qui vous sont données.
Attendre l'accord des pompiers avant de racrocher



3 - Intervenir

Utiliser les extincteurs à votre disposition seulement si vous vous en sentez capable et si les flammes et les fumées ne sont pas trop importantes

4 - Evacuer

Sortir des locaux sans délai et dans le calme en suivant les consignes d'évacuation

Ne prenez jamais de risque pour votre vie !